

## Assemblée nationale – 29 septembre 2010

### Débat sur l'amendement n°41 présenté par Dominique Tian, député UMP, dans le cadre du débat sur la loi « Besson »

**M. Dominique Tian.** Puisque nous parlons d'immigration, d'intégration et de nationalité, il faut évoquer les endroits où l'immigration est incontrôlée et où le droit du sol est utilisé, à l'évidence abusivement et frauduleusement. Je veux parler des territoires de Mayotte et de Guyane. Ceux qui se sont rendus sur place ont pu se rendre compte à quel point il était difficile d'appliquer la loi. Je ne suis pas le premier à évoquer la question ; deux ministres des DOM-TOM notamment s'en sont préoccupés.

François Baroin avait manifesté ses inquiétudes sur le nombre d'étrangers en situation irrégulière, estimant qu'à Mayotte et en Guyane cela représentait plus d'un habitant sur quatre. Il considérait qu'à terme, c'est tout l'équilibre démographique qui s'en trouverait modifié, et il craignait des tensions sociales exacerbées.

De même Christian Estrosi, lorsqu'il était lui aussi ministre des DOM-TOM, avait exprimé officiellement ses inquiétudes quant au maintien de la paix sociale à Mayotte où 30 % de la population est en situation clandestine et irrégulière.

Aussi faut-il, à l'occasion de l'examen de ce texte, envisager des modifications du droit du sol, notamment pour Mayotte et la Guyane.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Dominique Tian soulève un problème que nous connaissons bien. Je me souviens être parti, avec Mme George Pau-Langevin, en mission à la maternité de Mayotte, et je partage son constat.

Par cet amendement, notre collègue soulève un problème de fond dont personne ne peut nier l'existence et dont l'acuité prend une dimension plus grande encore dans la perspective de la départementalisation de Mayotte. Il est vrai que des réflexions avaient été engagées par plusieurs ministres des DOM-TOM à ce sujet.

De fait, il apparaît délicat, au regard des préceptes de la Constitution, d'introduire une distorsion entre des règles applicables pour l'acquisition de la nationalité française à raison de la naissance selon tel ou tel territoire de la République. En tout état de cause, la réflexion que le Président de la République a décidé de confier à une personnalité sur l'évolution de notre droit de la nationalité gagnerait, j'en suis persuadé, à se pencher sur cette question. Peut-être, monsieur le ministre, pourrez-vous vous faire l'interprète, à cet effet, de la représentation nationale auprès de la mission de réflexion qui va se mettre en place.

Lionnel Luca défendra tout à l'heure des amendements qui, eux aussi, visent à réformer le code de la nationalité, mais la question qui se pose est la suivante : ce projet de loi doit-il être l'occasion de réformer de fond en comble le code de la nationalité au détour d'amendements ? (« *Oui !* » sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

**Mme Laurence Dumont.** C'est une bonne question !

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Je pense que non. Une telle réforme est nécessaire, mais elle mérite un minimum de réflexion et l'on ne peut y procéder au détour de deux ou trois amendements, même si j'en partage pour l'essentiel le sens. Telle est la raison pour laquelle je souhaite, monsieur Tian, que vous retiriez cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Besson, ministre de l'immigration.** Même avis que la commission. Il est vrai que Mayotte et la Guyane connaissent une situation spécifique, et Dominique Tian, qui connaît bien la question, a raison de souligner ces difficultés particulières.

Cela dit, nous ne pouvons imaginer que la législation sur la nationalité soit différente selon le lieu de naissance sur le territoire national, quand bien même ce lieu serait outre-mer. La Guyane est un département français et Mayotte est en voie de départementalisation. Nous verrons si nous

pouvons revenir sur ces questions dans un cadre plus global, comme le suggère M. le rapporteur. En l'état, je souhaite que Dominique Tian retire son amendement. À défaut, avis défavorable.

**M. le président.** Monsieur Tian, retirez-vous l'amendement ?

**M. Dominique Tian.** Non, monsieur le président. Je le maintiens.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Goasguen.

**M. Claude Goasguen.** Premièrement, le code de la nationalité me paraît une chose suffisamment important pour que l'Assemblée nationale ne soit pas exclue au profit d'un comité, fût-il composé de sages, de la réflexion sur des dispositions aussi essentielles pour la loi fondamentale d'accession à la nationalité. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé, hier, auprès de la commission des lois, une demande de mission parlementaire. Nous pourrions ainsi, dans ce cadre, nous pencher sur les réflexions concernant le code de la nationalité. J'aime les sages et les experts, mais tout le monde sait que ces derniers sont tellement experts qu'ils se trompent à chaque voyage. Je souhaite donc que l'Assemblée nationale se saisisse d'un sujet qui relève directement de sa compétence.

Deuxièmement, je pense que l'amendement de M. Tian devrait faire une distinction entre la Guyane, département français, et Mayotte, qui n'en est pas encore un puisque nous sommes dans le cadre d'une disposition transitoire. Celle-ci doit s'appliquer encore quelque temps et, après m'être renseigné sur le système en vigueur à Mayotte, je me suis aperçu qu'il était mixte. L'AME, notamment, dont je me préoccupe particulièrement, n'est pas attribuée à Mayotte ; pourtant elle existe dans tous les départements français. Mayotte est donc dans une situation exceptionnelle. En revanche, toucher à la Guyane reviendrait à toucher au droit de la nationalité dans un département français, ce qui est un vaste sujet. Mais si M. Tian acceptait de rectifier son amendement pour que seule Mayotte soit concernée, cela me semblerait juridiquement acceptable.

**M. le président.** La parole est à Mme Christiane Taubira.

**Mme Christiane Taubira.** Il était intéressant d'entendre tout à l'heure M. Myard nous rappeler qu'il y a des principes. Nous tenons à les respecter. Concernant le droit du sol, c'est un principe considérable, un acquis, une conquête,...

**M. Christian Vanneste.** Absolument pas ! C'est le contraire !

**M. le président.** Monsieur Vanneste, allons !

**M. Christian Vanneste.** Mais enfin, c'est incroyable !

**Mme Christiane Taubira.** ...le résultat de luttes, d'une éthique. Au nom de la Guyane, j'ai une légitimité à toute épreuve pour parler de ce sujet. Des années de politiques, de lois désordonnées, irréflechies, inadaptées ont engendré des situations insupportables. Aujourd'hui, le Gouvernement tente de canaliser ce qu'il a provoqué lui-même.

Ce débat est intéressant car, pour Mayotte et la Guyane, il renvoie non pas simplement à des principes théoriques que l'on ne respecte que lorsqu'ils nous conviennent, mais à la réalité du sujet, à la situation des personnes, à l'instrumentalisation des flux migratoires, au mépris et au dédain avec lesquels on traite des étrangers.

Lorsqu'en 1975 la France, en dépit de l'avis de l'ONU – quelle ONU, monsieur Myard ? –, décide de séparer Mayotte de l'archipel des Comores, elle prend une responsabilité qu'elle doit aujourd'hui assumer ! Le principe de citoyenneté et d'égalité doit être respecté en tout territoire intégré à la République.

De même, pour ce qui concerne la Guyane, les politiques migratoires instrumentalisant ces personnes ont été systématiquement appliquées. Chaque fois qu'il a fallu des bras pour la construction du centre spatial, de casernes de gendarmerie, pour de grands travaux, des surchauffes de grands chantiers, le Gouvernement a organisé sournoisement l'immigration. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Et maintenant que ces personnes sont là, qu'elles ont travaillé, qu'elles ont contribué à l'économie du territoire, on leur dit qu'elles sont indésirables ! Il y a donc là un principe de fond, la réalité de l'humanité du sujet, et il est important que nous nous

y intéressesions de près.

Je trouve insultant de séparer Mayotte et la Guyane du reste du territoire en termes de principe républicain, d'égalité des droits des citoyens, de culture d'hospitalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) La pression sur les services publics est importante. Nous la vivons très directement et pourtant nous n'arrosions pas, nous ne faisons pas éclore des réactions xénophobes ! Donc, un peu de décence !

Monsieur Tian, pardon de vous le dire, mais il y a de la fourberie dans votre amendement ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Philippe Meunier.** Pas ça !

**Mme Christiane Taubira.** En proposant que l'enfant soit automatiquement français lorsque ses deux parents sont nés sur ces territoires, vous donnez un coup de canif au principe du droit du sol ; et avec le mot « automatiquement », vous essayez de faire diversion. C'est profondément malhonnête. C'est honteux. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP. – Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

**M. Jacques Valax.** Elle a raison !

**M. le président.** La parole est à M. Yanick Paternotte.

**M. Yanick Paternotte.** Sur le fond, je suis assez d'accord avec Mme Taubira il ne faut pas nier la réalité. En juin dernier, Jean-Pierre Door et moi-même étions en mission pour la commission de l'Océan indien. Qu'avons-nous vu, qu'avons-nous entendu, et que nous a-t-on demandé ? Nous avons reçu, à la Réunion, nos amis malgaches, nos amis des Comores, de Seychelles, de Maurice et les représentants de la partie française, en l'occurrence le département de la Réunion. Tous nos amis de l'Océan indien nous ont alors dit que la situation était devenue intenable et que le pacte social était en train d'éclater.

**M. Lionel Luca.** Et voilà !

**M. Dominique Tian.** C'est cela, la réalité !

**M. Yanick Paternotte.** Ils nous ont suppliés de trouver une solution. Donc, j'entends bien votre remarque sur la Guyane, monsieur le ministre, mais si Dominique Tian acceptait la proposition de M. Goasguen et rectifiait son amendement pour que la Guyane ne soit plus concernée, je voterais son amendement. Le statut de la Guyane est en effet clairement celui d'un DOM.

S'agissant de Mayotte, en revanche, si nous n'agissons pas maintenant, alors que tout le monde sait très bien que la situation va nous exploser à la figure, nous ne pourrons plus dire que nous ne savions pas ! Je demande donc instamment à Dominique Tian d'accepter la rectification proposée et je voterai son amendement.

**M. Philippe Meunier.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme George Pau-Langevin.

**Mme George Pau-Langevin.** J'aurai peu de choses à ajouter à ce qu'a excellemment dit Christiane Taubira. Je veux simplement faire remarquer que, dans ce projet, des tentations se manifestent régulièrement pour faire la distinction entre les Français à part entière et les autres. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. Dominique Tian.** Mais non ! Ce n'est pas ça !

**M. Philippe Meunier.** C'est un mauvais procès !

**Mme George Pau-Langevin.** Nous avons là une des premières manifestations de cette volonté de classer les Français selon qu'ils seraient « vrais » ou de seconde zone. En Guyane et à Mayotte, c'est vous qui avez créé ces situations.

**M. Lionel Luca.** Ce n'est pas une réponse ! Cela ne règle rien !

**Mme George Pau-Langevin.** Vous ne pouvez pas à la fois affirmer des principes, dire que les gens outre-mer sont des Français à part entière, et vouloir ensuite esquiver votre responsabilité. Que se passe-t-il actuellement à Mayotte ? Vous n'êtes même pas en mesure de savoir qui est

français, tout simplement parce que la situation de l'état civil y est un scandale.

**M. Philippe Meunier.** Raison de plus !

**Mme George Pau-Langevin.** Comme l'a rappelé M. Mariani, nous y sommes allés récemment. À Mayotte, de nombreuses personnes sont françaises mais elles seraient dans l'incapacité de le prouver tout simplement parce qu'elles ne peuvent obtenir un acte d'état civil en raison d'un retard considérable dû à l'entassement de tonnes de dossiers, à l'absence d'un magistrat pour les traiter.

**M. Claude Goasguen.** Précisément !

**Mme George Pau-Langevin.** Il y a donc effectivement des problèmes à Mayotte, en Guyane, mais ils doivent être réglés dans le respect des principes que vous avez vous-mêmes affirmés. Vous avez dit que, dans les départements d'outre-mer, les gens étaient français. Eh bien assumez-le ! On devient français dans les départements d'outre-mer comme partout ailleurs en France ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

**M. Claude Goasguen.** Pas de démagogie !

**M. le président.** La parole est à M. David Douillet.

**M. David Douillet.** Je me fais ici l'écho des élus de Guyane que j'ai pu rencontrer il y a quinze jours. Aux frontières de la Guyane le constat est très clair : les élus locaux ne peuvent plus faire face et ils nous appellent au secours ! C'est la réalité, personne ne peut la nier.

Je comprends qu'il y ait des problèmes de droit du sol, de constitutionnalité. Ils sont en effet majeurs et, personnellement, j'y souscris,...

**Mme Pascale Crozon.** Et alors ?

**Mme George Pau-Langevin.** Envoyez des magistrats !

**M. David Douillet.** ...mais peut-être pourrions-nous réfléchir à d'autres solutions un peu plus fines.

De quoi s'agit-il ? De femmes qui arrivent sur le territoire français et que nous sommes obligés de les prendre en charge, car elles sont en situation de danger. Elles sont donc conduites à l'hôpital, où elles accouchent. En donnant simplement un statut extraterritorial à l'hôpital, le problème est réglé. Il suffit d'imaginer que tous les hôpitaux frontaliers deviennent extraterritoriaux, avec un vrai statut, pour permettre que l'immigration soit freinée, ou tout au moins contrôlée, et que les élus locaux puissent enfin gérer cette situation.

**Mme Laurence Dumont.** Vous n'êtes pas bien !

**M. Jacques Valax.** Sortez des hôpitaux de Paris !

**M. le président.** La parole est à M. Serge Letchimy.

**M. Serge Letchimy.** Je crois que nous avons là un très bon exemple des dérives qu'une telle loi peut entraîner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

**Mme Laurence Dumont.** Et vous n'êtes pas sortis de l'auberge !

**M. Serge Letchimy.** J'ai entendu des dérives hier soir, et de chaque côté. J'ai même entendu tout à l'heure M. Myard parler de « faux-culs » dans cette assemblée. Et nous sommes d'accord ; mais dans le contexte actuel, où les flux migratoires sont soumis à tous les aléas économiques, climatiques et écologiques, imaginer que l'on puisse arrêter par le seul droit tous les mécanismes qui permettent de réguler l'humain, c'est reconnaître que le pari est perdu, le pari auquel nous défie le monde à venir.

Ce texte de loi aurait pu être l'occasion d'un débat extrêmement ouvert, nous donnant les inspirations nécessaires pour recevoir les gens dans de bonnes conditions.

Pensez-vous que les Surinamiens soient venus en Guyane comme cela ? Que les Brésiliens aient décidé tout seuls de vivre en Guyane ? On fait venir des gens pour peupler la Guyane quand il y en a besoin, puis on les jette comme si de rien n'était. *(Protestations sur les bancs du groupe UMP.)*

**M. Lionnel Luca.** La morale, ça va !

**M. Serge Letchimy.** Que veut dire votre amendement, monsieur Tian ? Il faut l'expliquer ! Pour qu'un enfant ait la naturalisation française, il faut que les deux parents soient nés sur place. Est-ce bien ce qui est écrit ?

**M. Dominique Tian.** Oui, bien sûr.

**M. Serge Letchimy.** Alors vous devrez gérer l'amour, les liens, le vivre ensemble ! À supposer que le mari soit né sur place, mais pas la femme, il n'est pas possible que leur enfant puisse bénéficier de la naturalisation.

**Mme Christiane Taubira.** Ils n'ont pas le droit de s'aimer !

**M. Serge Letchimy.** Imaginez qu'une des deux personnes ne soit pas née sur place, mais qu'elle ait obtenu la naturalisation, vous allez remettre en cause le fait que son enfant puisse bénéficier de la nationalité.

Monsieur Douillet, je doute que des Guyanais censés et responsables aient pu vous demander un secours de cette nature-là ! Je doute également que des Mahorais puissent exprimer un tel mépris vis-à-vis de ceux qui sont autour d'eux. Par contre, ils demandent à l'État d'assumer ses responsabilités en matière de développement de ces pays, en cohérence avec leurs passés respectifs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

**M. le président.** Monsieur Tian, j'ai compris que vous mainteniez votre amendement. Il n'est pas possible de le sous-amender. La seule chose que vous puissiez faire avant de passer au vote est de le rectifier vous-même pour qu'il devienne : « Sur le territoire de Mayotte, est français automatiquement l'enfant lorsque ses deux parents y sont nés. »

**M. Dominique Tian.** C'est tout à fait cela, monsieur le président.

**M. le président.** Quel est l'avis du rapporteur sur l'amendement n° 41 ainsi rectifié ?

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Je tiens à prévenir mes collègues de la majorité que si cet amendement est voté, le message envoyé sera gravissime. Dès le début de la discussion, nous aurons créé une nationalité à double vitesse en vingt minutes !

**Mme Christiane Taubira.** Très juste !

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Le message à l'attention des territoires et départements d'outre-mer serait calamiteux !

**M. Serge Letchimy.** Absolument !

**Mme Christiane Taubira.** Et c'est Mariani qui le dit !

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Ajoutez à cela que le fait d'écrire « les deux parents y sont nés » ne manquera pas de générer des contentieux : quels sont les deux parents ? Je me souviens d'un député qui a essayé de proposer des tests ADN pour vérifier les liens de parenté, cela n'a pas très bien fini ! (*Sourires.*)

**M. Christophe Caresche.** Chat échaudé !

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Oui, il faut réfléchir à ce sujet ; oui, monsieur le ministre, les députés en ont assez.

Tout d'abord, ils sont lassés de se faire expliquer qu'ils ne sont pas sages et qu'il faut s'en remettre aux experts. Je rejoins tout à fait ce que disait Claude Goasguen : le choix doit peut-être se faire à la lumière des informations d'experts universitaires, mais il doit revenir aux parlementaires.

Deuxièmement, ce choix doit être fait rapidement. La mission nommée par le Président de la République doit avoir un calendrier précis. Nous ne voulons pas d'une mission pour enterrer un problème.

**Mme Laurence Dumont.** Il faut une mission parlementaire, monsieur le rapporteur !

**M. Thierry Mariani, rapporteur.** Je me tourne vers mes collègues de la majorité. Je comprends le sentiment qui vous anime pour la plupart, mais imaginez le message que nous enverrions si le premier amendement voté fractionnait la nationalité selon que l'on est originaire de tel ou tel département.



**M. Jean-Pierre Dufau.** Vous auriez tout gagné !

**M. Thierry Mariani,** *rapporteur.* Ce serait à mon avis calamiteux, et ce n'est pas ce que nous souhaitons.

**M. le président.** Sur le vote de l'amendement n° 41 rectifié, je suis saisi par le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le ministre.

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration.* Afin d'éviter toute ambiguïté, je voudrais dire à M. Goasguen que la légitimité est ici, dans cet hémicycle, et au Sénat. Vous êtes la représentation nationale.

**Mme Laurence Dumont.** Alors créez une mission parlementaire !

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration.* Nous y reviendrons probablement tout à l'heure, à propos d'un amendement qui porte sur l'acquisition automatique de la nationalité française des jeunes nés de parents étrangers sur le sol français.

Je veux me réjouir de la mission d'information que vous venez d'annoncer et de créer. C'est une bonne nouvelle. C'est une démarche complémentaire de celle souhaitée par le Président de la République qui va très prochainement nommer une personnalité pour échanger avec vous sur les difficultés sur lesquelles nous reviendrons dans un instant.

Concernant l'amendement de M. Tian...

**M. Bruno Le Roux.** Ne vous en faites pas, ils vont se coucher !

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration* ... j'ai tout à l'heure évoqué des questions de principe, je suis maintenant obligé d'évoquer devant vous le risque constitutionnel.

**M. Julien Dray.** Évidemment !

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration.* Ce risque est majeur.

**M. Bruno Le Roux.** Ce n'est pas le seul !

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration.* La nationalité est au nombre des matières législatives qui doivent s'appliquer de la même manière sur tout le territoire de la République. Comme en droit pénal, il faut respecter l'égalité de tous devant la loi.

**M. Bruno Le Roux.** Un peu de conviction monsieur le ministre, vous semblez le dire à regret !

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration.* Cette loi touche aux matières régaliennes, il ne peut être fait de différences selon les lieux et les problèmes concernés.

J'y ajoute une dimension politique. Je suis moins expert que le rapporteur sur les tendances représentées dans cet hémicycle, mais vous avez bien senti au travers de deux interventions que, contrairement à ce qui a été suggéré par Mme. Pau-Langevin ou d'autres, ce texte est profondément, éminemment, scrupuleusement républicain. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.** C'est faux !

**M. Éric Besson,** *ministre de l'immigration.* Ce texte vise à rétablir en permanence l'équilibre des droits et des devoirs. Mais vous sentez le piège : il suffirait de cet amendement adopté rapidement, sans concertation, sans discussion, pour que l'on explique ensuite pendant trois jours que là était la véritable nature de ce projet. Ne le laissez pas dénaturer ainsi ! Le Gouvernement vous demande instamment de ne pas voter cet amendement.

**M. Bruno Le Roux.** Vous êtes débordés par vos amis, monsieur le ministre !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Myard.

**M. Jacques Myard.** Qu'il y ait des problèmes en Guyane et à Mayotte, nous le savons, et nous serons bien obligés d'y prendre un jour ou l'autre la situation à bras-le-corps. Reste que la

République, dans ma conception, est une et indivisible.

**M. Bruno Le Roux.** Couchez-vous !

**M. Jacques Myard.** On ne peut pas, au détour d'un amendement de ce type, avoir une double voie pour la nationalité. C'est la raison pour laquelle personnellement, je ne voterai pas cet amendement, quelles que soient les raisons qui le sous-tendent. Ou alors, supprimons le *jus soli* partout ; mais il n'est pas possible de proposer ainsi deux voies et d'instituer de fait une discrimination qui ne tiendra pas un instant devant le Conseil constitutionnel.

**M. Jean Mallot.** Ah, tout de même !

**M. Bruno Le Roux.** Vous tenez les pires des discours, et après cela, vous n'assumez même pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) Allez jusqu'au bout ! Vous êtes dans la ligne du Gouvernement, assumez !

**M. le président.** Je vous en prie !

La parole est à Mme Christiane Taubira.

**Mme Christiane Taubira.** M. Douillet fait état de demandes d'élus – il aurait dû citer leurs noms afin que nous puissions vérifier. Je ne sais pas s'il est aussi spécialiste du droit du sol que du droit des femmes à travailler et être des sujets de droit autonomes ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*) Franchement, cela m'inspire les plus grandes inquiétudes...

Quant à votre hôpital extraterritorial, ce serait en fait un centre de rétention administrative à l'hôpital... Merci pour l'innovation !

Rappelons que Mayotte et en Guyane font déjà l'objet de toute une série de dérogations : vos gouvernements successifs ont régulièrement introduit des restrictions de droit, des exceptions pour les territoires de Guyane et de Mayotte – à commencer par la suppression du deuxième niveau de juridiction.

Vous n'arrêtez donc pas de grignoter, et vous allez encore plus loin, vous prenez vos aises. Cela paraît tellement simple de faire de l'exception dans ces territoires lointains !

J'avoue qu'il est tout de même assez savoureux de voir aujourd'hui MM. Myard et Mariani plus tempérés et modérés que M. Tian. Nous n'en sommes pas à une surprise près dans cet hémicycle... Comme quoi il ne faut jamais désespérer de rien !

Sur ce sujet, la question est de savoir si nous sommes innocents de l'état du monde. Est-ce qu'Areva est innocent de l'état du monde ? Est-ce que Total est innocent de l'état du monde ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*) Toutes ces multinationales qui disposent des ressources naturelles, qui créent des injustices, de la pauvreté et de la misère, et qui provoquent par le fait tant de flux migratoires, n'ont-elles pas à répondre de l'obligation pour tous ces gens d'essayer d'aller trouver ailleurs une vie meilleure ? Ce sont ces questions qu'il faut poser, ce sont ces réponses qu'il faut apporter.

Pour ce qui concerne la Guyane, vous finissez par être ridicules. Sur ce territoire de 91 000 kilomètres carrés, auxquels s'ajoutent plus de 200 000 kilomètres carrés d'espace maritime, riche de ressources minières terrestres et marines, de pétrole, de ressources naturelles et halieutiques, vous refusez toute possibilité de développement économique. Vous refusez de fiscaliser les grandes sociétés auxquelles vous attribuez des titres miniers. Vous refusez de demander aux multinationales qui d'énormes bénéfices de contribuer aux charges communes. Et lorsque l'on vous dit que nos enfants ne sont pas scolarisés parce qu'il n'y a pas assez d'écoles, que le chômage chez les jeunes atteint 55 %, vous faites comme Ponce Pilate : vous vous en lavez les mains. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

On compte en Guyane 50 000 orpailleurs clandestins. Vous faites la chasse à quelques étrangers sur le littoral, et vous restez impuissants devant 50 000 orpailleurs qui détruisent la forêt guyanaise et la forêt amazonienne. Et vous allez faire des phrases dans les sommets internationaux ! Oui, en cela, vous êtes ridicules ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

**M. le président.** Nous allons maintenant procéder au scrutin public sur l'amendement n° 41 tel qu'il a été rectifié.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants 138

Nombre de suffrages exprimés 123

Majorité absolue 62

Pour l'adoption 14

Contre 109

*(L'amendement n° 41 rectifié n'est pas adopté.)*